

Bundesamt für Aussenwirtschaft	
No. 220-1	
SERVICE ECONOMIQUE ET FINANCIER	Berne, le 26 novembre 1991
s.C.41.T.125.0 - TOU/BDM	
s.C.41.S.L.152.0 - GU/BDM	R 29. NOV. 1991
<i>AK</i>	<i>Jeg</i>
Kopie an	

Note à M. l'Ambassadeur R. Weiersmüller,
coordinateur en matière de politique internationale des réfugiés

Aide économique aux pays d'origine des requérants d'asile :
la Turquie et le Sri Lanka

1. Turquie

Nous accusons réception de votre note du 11 novembre 1991 (votre référence p.B.41.21.T.0 - WER) relative au sujet mentionné en exergue. Avant tout, nous aimerions vous remercier d'avoir pris la peine de nous consulter sur l'opportunité d'accorder un crédit mixte pour la construction de deux centrales hydroélectriques en Anatolie orientale (environ SFr. 60 mio).

Toutefois, nous ne pouvons pas cacher notre surprise de constater que le coordinateur en matière de politique internationale des réfugiés a été chargé d'assurer, au sein du Département, la coordination d'une décision de principe qui touche l'attribution d'un crédit mixte, donc la coordination d'une démarche fondamentalement économique. Il va de soi que l'on prenne en compte pleinement les besoins découlant d'une politique active en matière d'asile. Mais celle-ci devrait s'insérer dans le concept plus large de notre politique extérieure, en particulier à l'égard de la Turquie. Or, dans ce cas, l'on se dirige une fois de plus vers une décision aléatoire en raison de l'absence d'une politique linéaire. Ne vaudrait-il pas mieux d'abord définir nos priorités et nos intérêts à long terme? Or, une telle ligne

- 2 -

présuppose que l'on englobe toutes les facettes de notre politique à l'égard de la Turquie, ce qui paraît difficilement réalisable en demandant que cette coordination soit effectuée par l'instance chargée d'un volet spécifique, aussi important soit-il.

Ceci étant, nous exposons volontiers notre position concernant la proposition de l'OFAEE d'accorder un crédit mixte à la Turquie.

Il nous paraît tout à fait justifié de soutenir des projets, notamment d'infrastructure, dans les régions les plus pauvres de la Turquie, d'autant plus, si ces projets ont un impact favorable sur l'environnement. S'agissant du projet en Anatolie orientale, nous sommes cependant plutôt réticents. Il n'est nullement question pour nous de passer ici en revue les avantages et les inconvénients de l'ensemble du projet. La raison principale de notre réserve réside dans le fait que nous ne comprenons pas l'opportunité d'un crédit mixte dans la réalisation d'un projet déjà en cours. Une telle initiative risque de donner l'impression qu'il s'agit plutôt d'une action "helvète-suisse" que d'une démarche en faveur de la Turquie. De surcroît, nous n'en tirerons aucun bénéfice politique. Il en serait autrement en cas de **nouveau** projet de crédit mixte, taillé sur les besoins à la fois spécifiques et plus immédiats d'une politique de maintien des populations dans leur région d'origine.

Enfin, il convient d'également apprécier l'opportunité d'un crédit mixte devant la toile de fonds de la position actuelle de la Turquie sur le plan des finances extérieures. D'une manière générale, la situation de la Turquie s'est considérablement améliorée depuis la guerre dans le Golfe, entre autres à la suite de l'assistance dont elle a pu bénéficier dans le cadre de l'aide aux pays touchés par la crise du Golfe. Il convient de noter à cet égard que la balance courante a momentanément retrouvé l'équilibre en juin dernier à la suite de transferts officiels totalisant environ \$ 1 mia ¹. Le déficit de la balance courante atteindra, selon les

¹ Les chiffres mentionnés sont tirés du rapport sur la Turquie de l'Institute of International Finance du 6 septembre 1991

- 3 -

prévisions, \$ 1,5 mia à la fin de l'année. Mais son financement ne devrait pas poser de problèmes à la Turquie. Les réserves de devises étrangères qui avaient chuté au début de l'année (\$ 3,8 mia) ont repris en juillet dernier le niveau atteint fin 1990 (\$ 6,1 mia). Il a fallu attendre le mois d'avril de cette année pour que les secteurs privé et public en Turquie aient de nouveau recours activement aux marchés internationaux des capitaux, bien que les coûts en fussent plus élevés qu'avant la guerre dans le Golfe. La Turquie semble, par ailleurs, en mesure d'assurer le service de sa dette qui devrait s'élever à \$ 46,6 mio à la fin 1991 (contre \$ 49 mio, fin 1990).

2. Sri Lanka

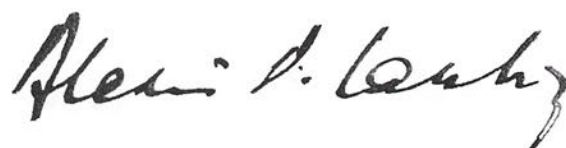
Was die Unterstützung Sri Lankas in Form einer Zahlungsbilanzhilfe anbetrifft, so sind wir nach Abwägung der Für und Wider, vor allem auch im Hinblick auf die Menschenrechtssituation in Sri Lanka der Ansicht, dass die Wirtschaftshilfe trotz allem gewährt werden sollte, und zwar aus folgenden Gründen:

- Die Bedingungen, damit die Schweiz eine Zahlungsbilanzhilfe gewähren kann, nämlich Zahlungsbilanzschwierigkeiten, ein ausreichend strukturiertes Anpassungsprogramm und die Gewissheit einer international breit getragenen Unterstützung sind im vorliegenden Fall gegeben.
- Die Menschenrechtsverletzungen Sri Lanka's sind im Lichte des momentan herrschenden Krieges zu werten, und dürfen deshalb nicht mit normalen Massstäben gemessen werden. Wir sind aber auch der Ansicht, dass finanzielle Unterstützungen in Anbetracht des Ausnahmezustandes einen grösseren Einfluss auf das Verhalten ausüben vermögen als ein Abstandnehmen.
- Wirtschaftshilfe als Mittel zur Stabilisierung und Gesundung der Wirtschaftslage ist durchaus geeignet, mittel- bis langfristig die Ursachen der Migration zu bekämpfen oder zu beseitigen und die Repratriierung zu

- 4 -

erleichtern. Andererseits würde eine Zunahme der Wirtschaftsflüchtlinge aus Sri Lank die Schweiz mit Sicherheit stärker belasten, als der relativ bescheidene Anteil von 6-10 Mio. SFr. an die von einer ganzen Reihe Staaten und Organisationen getragenen internationalen Wirtschaftshilfe.

Service économique et financier



(Alexis P. Lautenberg)

Copie : - OFAEE, M. l'Ambassadeur S. Arioli,
M. l'Ambassadeur R. Jeker,
Service du développement
- JAC, SRU, KT, SFR, SIN, SI, FIV, GU, BEG